

Didier Carsin, Président de la Régionale
De l'Association des Professeurs de Philosophie
De l'Enseignement Public (APPEP)
De Haute-Normandie.

Le Havre, le 9 mai 2002.

3, rue Jules Masurier. 76600- Le Havre
diyoan@wanadoo.fr

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Rouen,

Objet : les horaires de philosophie en classes de terminales scientifiques

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur les conditions particulièrement difficiles que rencontre actuellement l'enseignement de philosophie en classes de terminales scientifiques. Une récente circulaire parue au Bulletin Officiel n°16 du 18 avril 2002 se fait l'écho de ces difficultés. Depuis la rentrée 2001, l'horaire de la discipline a été réduit à 3 heures pour les élèves, dont une heure dédoublée. L'horaire de philosophie était auparavant de 4 heures en classe entière pour tous les élèves.

Les collègues qui enseignent dans ces classes, sont nombreux à témoigner de la dégradation des conditions d'enseignement qu'occasionne la réduction de l'horaire de cours à 2 heures en classe entière. Cet horaire est bien trop insuffisant pour assurer aux élèves un enseignement substantiel et progressif ; il ne permet pas de respecter le programme.

La récente circulaire du 18 avril 2002 laisse la possibilité aux chefs d'établissement de moduler l'enveloppe horaire de manière à permettre éventuellement le passage à 4 heures en classe entière.

La Régionale de l'APPEP de Haute-Normandie, constituée au mois de septembre 2001, continue de se prononcer pour le rétablissement de l'horaire national de 4 heures en terminales scientifiques et de 8 heures en terminales littéraires qui existait les années précédentes.

La circulaire n'établit malheureusement pas le rétablissement de cet horaire national. Une possibilité est seulement donnée aux chefs d'établissement de rétablir les 4 heures de philosophie en classe entière, dans les classes de séries scientifiques. Les horaires pourraient donc varier d'une classe à l'autre, d'un établissement à l'autre. Par ailleurs, les professeurs de philosophie ne semblent pas avoir été informés de l'existence de la circulaire.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de vous demander, au nom du Bureau de la Régionale de Haute-Normandie, de bien vouloir attirer l'attention des chefs d'établissement

des lycées de l'académie sur la parution de la circulaire et de leur recommander de garantir un horaire de philosophie de 4 heures en classe entière dans toutes les terminales de séries scientifiques.

Il est souhaitable en effet d'assurer aux élèves les mêmes conditions d'enseignement : des horaires variables d'un lycée à l'autre ne permettraient pas de garantir aux élèves une égalité de traitement face aux exigences de notre enseignement et aux épreuves de philosophie du baccalauréat national.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Didier Carsin, Président de la Régionale de l'APPEP de Haute-Normandie